



COMITÉ RÉGIONAL DE
LA CONCHYLICULTURE BRETAGNE NORD

Art. L612-5 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime

Morlaix, le 23 juin 2026

**Monsieur le Préfet coordinateur du bassin Loire
Bretagne
181 rue de Bourgogne
45000 Orléans**

Objet : Consultation sur le projet de désignation des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

Monsieur le Préfet,

À la suite des derniers comités régionaux de concertation « Directive Nitrates », qui se sont tenus en novembre dernier, puis il y a quelques jours, en Bretagne, nous souhaitons confirmer, par la présente, notre opposition à la proposition de déclassement de neuf communes bretonnes des zones vulnérables.

Il s'agit des communes de Berrien, Botmeur, Braspars, Brennilis, La Feuillée, Huelgoat, Lopérec, Plouyé et Saint-Rivoal, situées en tête de bassin versant de la Rade de Brest.

En effet, la masse d'eau de l'Aulne, où sont principalement situées les communes concernées, est déclassée au titre de l'eutrophisation, plus précisément en raison des marées vertes sur vasières. La double condition permettant un déclassement, à savoir une concentration en nitrates suffisamment faible et une masse d'eau littorale en bon état, n'est donc pas remplie.

Depuis plusieurs années maintenant, nous alertons sur l'état de la rade de Brest, zone soumise à une eutrophisation intense. La rade de Brest présente la triste particularité de connaître des efflorescences des trois types de phytoplancton toxiques réglementés - *Dinophysis*, *Alexandrium* et *Pseudo-nitzschia* - traduisant un déséquilibre certain des communautés phytoplanctoniques, base des chaînes trophiques. Les conséquences économiques des alertes et des fermetures sont considérables pour la conchyliculture.

En ce qui concerne les algues vertes, bien que moins visibles que dans d'autres secteurs impactés, avec peu d'échouages hormis sur la plage du Moulin Blanc, la situation est alarmante, avec des épaisseurs d'ulves de plus d'un mètre en proche subtidal ; la situation est décrite, entre autres, par l'OFB. Les habitats, tels que les gisements d'huîtres plates ou les bancs de maërl, sont ainsi littéralement étouffés. Ces écosystèmes jouent un rôle considérable dans la richesse et la diversité de la rade de Brest, et sont protégés au titre de la convention OSPAR et de Natura 2000. Pour rappel, la rade de Brest est, avec la baie de Quiberon, l'un des derniers sites de captage d'huîtres plates en France.

Pour toutes ces raisons, le Comité régional de la Conchyliculture Bretagne-Nord est totalement opposé au déclassement de ces communes situées sur le bassin versant de la rade de Brest, et en particulier de celui de l'Aulne. Ce projet est à contre-sens des efforts menés depuis de nombreuses années pour la reconquête de la qualité des eaux, encore très loin d'être atteinte, et constituerait un signal désastreux pour l'ensemble des acteurs et partenaires impliqués sur ce sujet.

Certain de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président, Sylvain CORNÉE

Copie à : Syndicat Ostréicole et Mytilicole de la Région de Brest, SAGE Aulne et Elorn, Préfet de Région Bretagne, DDTM-DML du Finistère